

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mercredi 21 avril 2021

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET LA MÉTROPOLE DE LYON

ÉLARGISSEMENT DES PROFESSIONNELS DE PLUS DE 55 ANS CONSIDÉRÉS COMME PLUS EXPOSÉS AU COVID-19 :

OUVERTURE DE CRÉNEAUX POUR FACILITER L'ACCÈS À LA VACCINATION

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis de protéger près de 1,5 million de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier les plus à risque de développer des formes graves de la maladie et dans le Rhône, ce sont près de 335 000 personnes qui ont d'ores et déjà reçu une première dose de vaccin.

Afin de poursuivre l'accélération de la vaccination, dès la fin de semaine dernière des plages horaires ont été dédiées dans des centres de vaccination pour faciliter l'accès à certains professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus.

La liste de ces professionnels est élargie à certains salariés particulièrement exposés.

Ainsi, en complément des personnes indiquées la semaine dernière, **sont éligibles à ce dispositif lorsqu'ils ont plus de 55 ans :**

- **Conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;**
- **Conducteurs et livreurs sur courte distance**
- **Conducteurs routiers**
- **Chauffeurs de taxi et de VTC**
- **Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)**
- **Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets**
- **Agents de gardiennage et de sécurité**
- **Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries**
- **Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande**
- **Professionnels des pompes funèbres**

Cette liste est accessible sur le site du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion ([voir](#)).

Le centre de formation du Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), situé à Saint-Priest, accueillera les professionnels éligibles les 23, 24 et 30 avril de 8h30 à 17h30.

Les professionnels éligibles peuvent ainsi prendre rendez-vous sur Doctolib et se faire vacciner sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle (pour les fonctionnaires notamment), déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire pour les salariés.

Contacts presse

Préfecture du Rhône
04 72 61 66 91
pref-communication@rhone.gouv.fr

SDMIS
07 63 03 06 91
marie.joutz@sdmis.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Parallèlement, ces professionnels pourront bien entendu aussi continuer, dans le cadre du droit commun, à se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens. Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination en centres de vaccination par Pfizer et Moderna.

Pour rappel, les professionnels éligibles à ce dispositif depuis la semaine dernière, lorsqu'ils sont plus de 55 ans sont :

- les professeurs des écoles, collèges, lycées ;
- les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ;
- les agents au contact des élèves en école, collège, lycée ;
- les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ;
- les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ;
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- les policiers nationaux et municipaux ;
- les gendarmes ;
- les surveillants pénitentiaires ;
- les douaniers de la branche surveillance.

Contacts presse

Préfecture du Rhône
04 72 61 66 91
pref-communication@rhone.gouv.fr

SDMIS
07 63 03 06 91
marie.joutz@sdmis.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr